

FICHE 12_ Entreprises en développement : croissance interne

- croissanceplus.com • franceinvest.eu • croissanceplus.com • medef.com •
- modernisation.gouv.fr/le-sgmap • bpifrance.fr • guichet-entreprises.fr •
- les-aides.fr (CCI) • aides-entreprises.fr (ISM) • lesclesdelabanque.com •

LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT EXISTANTES	À titre indicatif	
	FOURCHETTE BASSE	FOURCHETTE HAUTE
1. Financement du BFR (besoin en fonds de roulement)	Prévisions d'exploitation et de trésorerie à établir	
2. Prêt d'honneur de croissance Deux réseaux d'accompagnement et de financement : – Réseau Entreprendre • reseau-entreprendre.org • – Initiative France (Programmes Booster et Ambition) • initiative-france.fr • 2bis. Crédits bancaires Les prêts d'honneur sont obligatoirement couplés avec un crédit bancaire au moins égal au prêt d'honneur et plus (effet de levier).	5 000 €	40 000 €
3. Financement du poste clients sous différentes formes : Escompte de traites } Créances moins coûts } Affacturage loi Dailly } financiers et retenue } (uniquement en B2B) } de garantie (8 à 15 %). }	Selon montant du poste clients à financer	
4. Nantissement de stocks : dans certains secteurs, il est possible de négocier un crédit contre nantissement des stocks. Valeur des stocks moins une décote.		
5. Dispositif 50K€ sous forme de crédit bancaire à moyen terme. Avec le réseau Experts-comptables en partenariat avec les réseaux bancaires dont la Caisse d'Épargne.	20 000 €	50 000 €
6. Crédits de trésorerie à court terme Ils peuvent prendre plusieurs formes comme : – le crédit de campagne (si l'activité est saisonnière/cyclique) ; – le découvert autorisé ; – le crédit spot ; – le crédit relais (si une somme importante est attendue).	Prévisions d'exploitation et de trésorerie à établir	
7. Augmentation de capital – par les actionnaires historiques ou de nouveaux investisseurs ; – par capital-développement (voir fonds de capital-développement sur • franceinvest.eu •	40 000 €	300 000 €

<p>8. Prêts participatifs de Bpifrance (traités en quasi-fonds propres)</p> <p>Le prêt participatif accompagne un prêt bancaire et/ou un apport en fonds propres d'égal montant. Financent les dépenses immatérielles et le fonds de roulement des TPE/PME de plus de 3 ans. Mini : 40 000 €, maxi : 300 000 €, dans la limite des fonds propres de l'entreprise. Durée 7 ans (dont 2 ans différés en capital) – sans garantie ni caution personnelle.</p>	<p>+</p> <p>40 000 €</p>	<p>+</p> <p>300 000 €</p>
<p>9. Emprunts à moyen terme :</p> <p>garantis par la capacité de l'entreprise à rembourser dans le futur. Il prend en compte le business plan de la société, sa solidité financière et sa capacité d'autofinancement (CAF).</p>	variable selon projet	
<p>10. Garanties d'emprunts (en lieu et place des cautions personnelles du dirigeant ou en complément)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bpifrance – SIAGI – SOCAMA – CEGC (caution des particuliers, des entreprises, des professionnels de l'immobilier et des acteurs de l'économie sociale, ex SACCEF) – INTERFIMO – France Active – garantie 5 000 € à 20 000 € – Garanties de l'État et des collectivités territoriales 	30 %	70 % et plus + 10 % 80%
<p>11. Aides publiques financières territoriales, nationales et européennes (voir fiche 1, n° 10)</p> <ul style="list-style-type: none"> • les-aides.fr • • aides-entreprises.fr • 	5 000 €	20 000 €
<p>Ne pas oublier que vous pouvez faire un tour de table avec des investisseurs qui entreront dans votre capital (voir fiche 19).</p>		
TOTAL DES SOLUTIONS FINANCIÈRES (NON EXHAUSTIF)	75 000 €	450 000 €